

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 10, partie II de la Constitution, paragraphe 2:

Déposée par M. Olivier DUHAMEL
M. Caspar EINEM
M. Ben FAYOT
Mme Linda McAVAN
M. Luis MARINHO
Mme Anne VAN LANCKER

Qualité: - Membres

Mme Pervenche BERÈS
Mme Maria BERGER
M. Carlos CARNERO
Mme Elena PACIOTTI

Qualité: - Suppléants

ARTICLE 10 - [Contrôle des personnes aux frontières]

2. A cette fin, le Parlement européen et le Conseil, conformément à la procédure législative, adoptent des lois ou lois-cadre portant sur:
- les conditions d'entrée en vue d'un séjour de courte durée **des** ressortissants d'Etats tiers **et des apatrides**, y compris l'obligation de visa et l'exemption de cette obligation, les règles, procédures et conditions de délivrance des titres de franchissement des frontières extérieures, **(8 mots supprimés)**
 - les contrôles auxquels peuvent être soumises les personnes franchissant les frontières extérieures ;
 - les conditions dans lesquelles les ressortissants des pays tiers **et les apatrides** peuvent circuler librement dans l'Union pendant une courte durée ;

.....

Explication éventuelle: